

*Proposition présentée par les députés :  
MM. Patrick Lussi, Bernhard Riedweg, Stéphane  
Florey*

*Date de dépôt : 16 septembre 2013*

## **Proposition de motion**

**Députés et Conseillers nationaux jetés dehors comme des malpropres : autorisons leur présence lors des conférences de presse du Conseil d'Etat !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- l'importance des informations communiquées lors des conférences de presse ;
- que les élus ont besoin pour leur travail parlementaire des éléments communiqués lors des conférences de presse ;
- que l'accès aux conférences de presse est réservé aux titulaires d'une carte de presse ;
- que ni les députés au Grand Conseil ni les Conseillers nationaux peuvent accéder aux conférences de presse du Conseil d'Etat ;
- que les élus du peuple sont refoulés comme des malpropres lors des conférences de presse du Conseil d'Etat ;
- que le principe de l'administration transparente a supplanté celui de l'administration secrète ;

invite le Conseil d'Etat

à autoriser les députés au Grand Conseil et les Conseillers nationaux genevois à accéder à ses conférences de presse.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Dans un monde où l'information circule de plus en plus vite, les parlementaires doivent pouvoir accéder à cette dernière le plus rapidement possible. Pour être en phase avec l'actualité et pouvoir accomplir au mieux leur mandat confié par le peuple, les parlementaires doivent pouvoir accéder aux sources de l'information.

Il n'est malheureusement pas rare que des élus apprennent d'abord par voie de presse ou dans les nouveaux médias des informations pertinentes pour l'accomplissement de leur mandat. Les médias sont souvent informés avant nos élus, alors qu'ils devraient au minimum disposer de l'information en même temps que les médias. Ce n'est pas la situation qui prévaut actuellement.

En effet, l'accès aux conférences de presse du Conseil d'Etat est strictement réservé aux titulaires d'une carte de presse. Ainsi, l'élu souhaitant assister à l'une de ces conférences, même dans le cadre de son activité parlementaire, doit se munir d'une carte de presse, qu'il ne peut obtenir qu'en exerçant une activité principale comme professionnel des médias.

Plusieurs députés et Conseillers nationaux ayant voulu accéder à une conférence de presse du Conseil d'Etat se sont vus refuser l'accès comme des vauriens par les très zélés membres du service d'ordre obéissant aux consignes de leur employeur timoré.

Le principe de l'administration transparente ayant supplanté celui de l'administration secrète, il ne se justifie plus que le Conseil d'Etat refuse l'accès aux députés et aux Conseillers nationaux genevois qui désirent assister à ses conférences de presse.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion.